

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Implantation de panneaux
signalétiques : demande de
subventions auprès du Conseil
Régional PACA

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchamp, Messieurs Gérard Stoerckel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Décision n° 19 02 05

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que le projet d'implantation de panneaux signalétiques à l'entrée des zones d'activités économiques du territoire du pays des Paillons fait partie des opérations inscrites dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial au sein du volet « Développement économique ».

Afin d'être en mesure de mener à bien cette opération dont le coût prévisionnel s'élève désormais à 22 200,00 € HT, il propose, suite à la signature du CRET, (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) de solliciter le concours financier de la Région, selon le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération :	22 200,00 HT €
- Subvention Région :	6 660,00 € (30%)
- Autofinancement :	15 540,00 € (70 %)

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Afin de mener à bien le projet d'implantation de panneaux signalétiques à l'entrée des zones d'activités économiques du territoire, évalué à 22 200,00 € HT;

-Sollicite de la Région, au titre du CRET, une subvention de 6 660,00 €, soit 30% du montant de l'opération ;

-Autorise le Président à déposer la demande et signer tous documents relatifs à cette demande

La présente délibération annule et remplace la délibération n°29 06 08 du 29 juin 2008

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
MAURICE LAVAGNA